# ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°: C651908

Certificat valable depuis le :
15 mai 2024

Dates de validité:
15 mai 2027

DNV Business Assurance France certifie que le la société

## De Rijke Normandie - Lillebonne

PJ2757, Les Herbages, 76170 Lillebonne

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

**Solutions de Supply Chain, incluant Transport, Entreposage, Logistique à Valeur Ajoutée et Opérations de Transit.**

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

**La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV Business Assurance. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :
Genas le 24 mai 2024

Pour l'organisme de certification :
**Estelle MAILLER**
**Représentante de la direction**



DNV Business Assurance France SARL, Parc Everest, 54 Rue Marcel Dassault, 69740, Genas, France
TEL: +33 4 78 90 91 40. www.dnv.fr